La Gazette de Fontain

Avril 2019

Fontain

Arguel

Comme vous le savez, depuis le 1er janvier 2019 nos villages de Fontain et Arguel constituent la commune nouvelle de Fontain.

Ainsi, les élus de Fontain et Arguel officialisent un rapprochement débuté depuis une vingtaine d'années à travers l'école permettant de créer des habitudes de travail en commun et surtout une envie d'aller dans le même sens pour le bien-être des habitants des deux villages.

Dès le début de l'année, avec un enthousiasme digne d'un début de mandat et un esprit très constructif, le Conseil Municipal désormais composé de 25 membres s'est mis au travail très rapidement en constituant les commissions. Dans chacune d'entre elles, des élus des deux ex-communes œuvrent à la réalisation de projets communs.

A titre d'exemple, après la réunion de la Commission Finances mercredi 6 mars, le premier budget de notre commune nouvelle a été voté à l'unanimité lundi 11 mars. Je tiens à saluer la nouvelle équipe municipale qui a travaillé de façon très collaborative à l'élaboration de ce nouveau budget autour de Jean-Pierre Vagne, adjoint aux finances, et avec la participation active d'André Avis et Claude Gresset pour apporter un éclairage précieux en ce qui concerne Arguel.

La Commission Finances a présenté un bilan des opérations réalisées sur le territoire de notre commune nouvelle entre 2014 et 2018 : un montant sans précèdent de 4 400 000 € d'argent public (avant subventions) a été investi sur notre sol par les communes et le SIFALP. La part consacrée aux voiries est importante. Toutefois il est évident qu'une forte volonté s'est exprimée pour rééquilibrer nos interventions en direction de l'école, des équipements sportifs et de loisirs, sans oublier les bâtiments et le patrimoine.
L'excédent capitalisé permettra de financer les projets 2019 et l'achèvement du programme 2018. Les finances de la commune nouvelle sont saines et les taux d'imposition des taxes locales n'augmenteront pas cette année.

Bien sûr les élus de chaque village doivent poursuivre leur découverte du territoire de l'autre et apporter leur pierre à l'édifice de par leur connaissance locale, et ils «se prêtent au jeu» ! La préservation de l'intérêt général est de toute évidence au cœur de leurs préoccupations. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux élus à Arguel aboutit au rajeunissement de notre conseil municipal à 25 et permet l'émergence de nouvelles compétences. Je le constate tous les jours, cette équipe a vraiment comme objectif principal de poursuivre le développement raisonné de notre territoire en préservant son caractère rural et sa qualité de vie.

Avec ses 1 320 habitants la commune nouvelle de Fontain compte bien se faire entendre au sein d'une agglomération de plus en plus puissante. Ensemble, nous sommes plus forts.

Le Maire,
Martine DONEY

Agenda

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
Lundi 15 avril à 14h30	**Visite guidée d'Arguel**	**Office de tourisme des Congrès de Besançon**	**Lavoir d'Arguel (sur réservation)**
Samedi 27 avril à partir de 11h	**Chasse aux œufs pour les enfants**	**Commune de Fontain**	**Préfabriqué à Arguel (venir avec un petit panier)**
Dimanche 28 avril à partir de 10h	**Journée du souvenir des victimes de la déportation**	**Association des Anciens Combattants de Beure, Arguel, Larnod, Pugey**	**10 h : office religieux à la chapelle-d'Arguel 11h15 : cérémonie à la Stèle Péquignot à Arguel**
Mercredi 8 mai à partir de 10h30	**Cérémonies commémoratives du 8 mai**	**Association des Anciens Combattants et Municipalité**	**10h30 : Mémorial américain au Croc 11h 15 : Monument aux Morts**
Dimanche 12 mai	**Trail des forts**	**Trail des forts**	**Passage à Arguel entre 10h et 14h**
Lundis 13 mai et 15 juillet (de 16h à 19h30)	**Collecte de sang**	**Don du sang**	**Espace du marais à Saône**
Samedi 11 mai à partir de 12h	**Pique-nique zéro déchet et animations**	**Collectif citoyen**	**Préau ancienne école de Pugey**
Samedi 18 mai à 20h30	**Représentation de théâtre**	**ALF**	**Salle des fêtes de Fontain**
Vendredi 31 mai	**Visite guidée d'Arguel**	**Office de Tourisme et des Congrès (Besançon)**	**14h30 : au lavoir d'Arguel (sur réservation)**
Dimanche 2 juin	**Marche de printemps**	**ALF**	**Lieu et horaires non définis (surveillez vos boîtes aux lettres)**
Dimanche 23 juin	**2ème rando-trail**	**FRAP**	**Départs échelonnés à partir de 9h à la salle du temps libre à Pugey**

✻ Vous souhaitez être tenus informés régulièrement et recevoir les actualités concernant notre commune et ses environs, demandez à rejoindre le E-mailing en envoyant un mail à mairie.fontain@wanadoo.fr .

✻ Des changements sur l'eau potable à partir du 1er janvier 2019 : le Grand Besançon qui assure depuis un an les compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire de l'Agglomération, instaure depuis le 1er janvier 2019, et à tous les usagers du service de l'eau, une nouvelle tarification dite « tarification durable ».
Buvez l'eau du robinet, c'est gratuit. Pour en savoir plus, connectez vous sur www.grandbesancon.fr/eau

✻ Au vu des fréquentations de la permanence de mairie le samedi matin et afin de maintenir un service de proximité, nous vous informons que depuis le 1er mars, la mairie sera fermée le 1er et le 3ème samedi de chaque mois.
Attention : il n y aura pas de permanences la semaine du 15 au 20 avril.
Les permanences à Arguel ont toujours lieu les lundis et jeudis de 14h à 18h jusqu'aux vacances d'été au moins.

✻ La commune de Fontain dispose de son propre site internet. Vous pouvez le consulter sur : www.fontain.fr

✻ Elections européennes du 26 mai : nous vous informons qu'il y aura toujours 2 bureaux de vote. Les habitants de Fontain voteront à Fontain et ceux d'Arguel à Arguel.

✻ Raymond Laithier est le nouveau correspondant de l'Est Républicain. Contact : 03-81-86-71-25 ou 06-45-13-87-79. mail: rlaithier2@wanadoo.fr

✻ Orange a amorcé l'étude du déploiement de la fibre optique sur notre commune.

✻ Nous vous rappelons que les appareils à moteurs thermiques ou électriques ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du lundi au vendredi : 8h30-12h /14h-19h30, les samedis : 9h-12h / 15h-19h00, les dimanches et jours fériés : 10h-12h.

✻ Horaires de la déchetterie de Saône (du 1er mars au 31 octobre) : 8h30-12h20 / 13h30-17h50.
Fermeture les jours fériés.

Le coin recette : Pains surprises apéritif

Ingrédients : 250 g de crème, 150g de comté fruité râpé, 1 paquet de lardons.
Recette : casser 3 œufs dans un saladier, ajouter la crème, le comté. Mélanger et réserver.
Préchauffer le four à 180°C. Prendre une baguette de pain, couper des tranches d'environ 1/2 cm d'épaisseur.
Les garnir de quelques morceaux de lardons et recouvrir de la préparation. Déposer sur une plaque de cuisson.
Bon appétit !

Marie-Paule MARTIN

Etat civil

NAISSANCES :

Victoria CARAMELLO, 8 Lieu-dit La Vierge (Arguel), le 22 décembre 2018.

Ziyad BENKHEDDA, 3 rue de la Combe Bourgogne, le 5 janvier 2019.

Ilan et Elya TECHER, 5, rue des Champs Dessus (Arguel), le 26 janvier 2019.

Aloïs TOITOT, 3 chemin du petit Canton (La Forêt), le 2 mars.

Tous nos vœux de bonheur aux parents.

MARIAGE :

Noémie ALPHE et Philippe LUX, le 6 avril 2019.

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

DECES :

Gabrielle GIRARDET (Arguel), le 17 décembre 2018, à l'âge de 98 ans.

Jeannine GULLAUD, le 27 février 2019, à l'âge de 89 ans.

Georges LAREQUI, le 25 mars 2019, à l'âge de 79 ans.

Arguel, adieu à notre doyenne

Madame Gabrielle GIRARDET s'est éteinte à l'âge de 98 ans, le 17 décembre 2018, après avoir passé de longues années au hameau de la Chassagne (Arguel).
Très entourée par ses enfants et petits-enfants qu'elle adorait, elle nous quitte en nous laissant le souvenir d'une femme discrète, qui ne se plaignait pas malgré une vie très prenante dans l'accompagnement de son époux à la conduite de la ferme familiale.
Nos sincères condoléances à sa famille.

André AVIS

Fusion Fontain-Arguel

Changement d'adresse pour les habitants d'Arguel

La création de la commune nouvelle a fait évoluer les adresses postales des personnes résidant à Arguel, selon le modèle suivant :

M. Dupont Louis
19 route de Levier
ARGUEL
25720 FONTAIN

Fontain est donc maintenant une commune qui est associée à deux codes postaux : 25660 pour les habitants de Fontain (comme auparavant) et 25720 pour les habitants d'Arguel. Si cette situation peut sembler complexe, il faut savoir qu'elle découle d'une décision du service administratif de La Poste pour conserver les même circuits de distribution. Ainsi le courrier des Argueliens reste géré par le bureau de Poste de Beure.
Il revient à chacun de déclarer cette modification administrative d'adresse postale auprès de tous ses interlocuteurs : banques, opérateurs téléphoniques, principaux organismes publics et privés. Cette démarche peut en général être faite par téléphone, ou sur internet. EDF et le SYBERT ayant déjà actualisé leurs fichiers, les prochaines factures d'électricité et de collecte des déchets ménagers devraient être éditées avec les nouvelles adresses postales, et elles pourront ainsi servir de justificatifs de domicile auprès d'autres interlocuteurs. Des attestations de modification d'adresse pourront aussi être délivrées par la mairie sur demande, si besoin.
Si la CAF du Doubs, Orange, SFR sont dores et déjà aptes à saisir vos nouvelles coordonnées à votre demande, vous constaterez que certaines bases de fichiers ne permettent pas encore la correspondance entre le code postal 25720 et le nom de commune « Fontain ». Tel est le cas pour le moment (au 1er avril 2019) de Gaz et Eaux, de certaines mutuelles et assurances, de certains sites marchands... Il faudra alors patienter pour pouvoir déclarer la modification d'adresse postale auprès des interlocuteurs concernés.

Céline MARY

Clin d'oeil

Dessiner Arguel à une autre époque, passée ou future, tel était l'intitulé du concours de dessins organisé dans notre village en mai 2017. Si chaque enfant avait fait preuve d'imagination, force est de constater que nous comptions parmi les lauréats de ce concours une jeune visionnaire !
Elle imaginait un pont pour relier les deux villages et rendre visite plus facilement à ses amies d 'école habitant Fontain. Merci à elle d 'avoir accepté de partager à nouveau avec nous son dessin.

Céline MARY

Première commission des finances de la commune nouvelle

La réunion de la commission finances du 6 mars dernier était dédiée à la présentation des résultats 2018 et des propositions budgétaires 2019. Jusqu'ici, rien de bien nouveau, à une particularité près : le Budget 2019 est le premier exercice de mise en commun de nos ressources et de nos ambitions pour le territoire de la commune nouvelle. L'ensemble des élus y avaient été conviés et c'est une assistance nombreuse, attentive et concentrée, qui a pris connaissance des éléments qui constituent notre nouvelle réalité financière commune.

Dans un premier temps, il semblait important de porter un regard sur les investissements effectués par chaque commune depuis 2014. Ainsi, ont été énumérées les dépenses engagées à ce jour (qui ne comprennent pas les opérations dont les travaux sont en cours et qui « restent à réaliser sur 2019 »).
Pour Arguel, les dépenses d'investissement s'élèvent de 2014 à 2018 à 228 700 €, soit 1038 € par habitant, et se répartissent de la façon suivante :

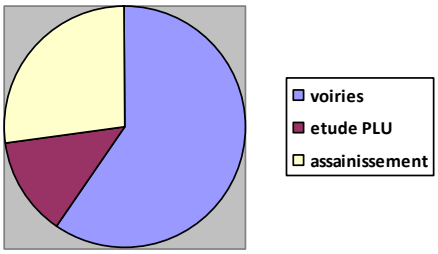

Voiries	Route de la Chassagne, chemin des Perchereaux, route de la verte montagne
Urbanisme	Etude PLU
Assainissement	Route de la Chassagne

Pour Fontain, sur la même période, le montant engagé s'établit à : 1 250 000 € soit 1240 € par habitant. Il se répartit de la façon suivante :

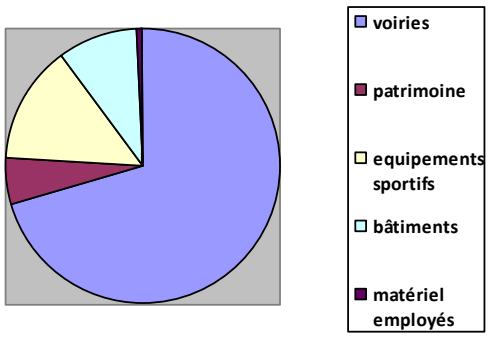

Voiries	Route du Fort, chemin sur Crête, chemin du Petit Canton, accès zone artisanale, chemin du Bas de la Forêt, rue de la Forge, accès parcelle Kiné
Patrimoine	Sculptures Vanly, rénovation fontaine du village, jardin du souvenir et caveaux au cimetière
Bâtiments	Etanchéité entrée mairie, rénovation salle associative, accessibilité et chaudière de l'Eglise, rénovation bâtiment situé sur le côté de l'église.
Matériel employés communaux	Différents outils et équipements pour l'atelier, le tracteur, le déneigement
Equipements sportifs	Terrain multisports, aire de jeux, réfection des terrains de foot et de tennis

La part des investissements consacrée aux « voiries » est bien sûr toujours importante car les deux territoires disposent d'un grand nombre de kms de voiries rurales, communales et départementales. Par ailleurs, pour 2019, est prévu le programme suivant :

* Finalisation du programme 2018 pour 126 000 € : intérieur Église, fontaine Chantoubin, remplacement lampes boules
* Viabilisation du lotissement d'Arguel pour 180 000 €.
* Faisabilité du lotissement sur le Mouthier à Fontain : 30 000 €.
* Fonds de concours versé au Grand Besançon pour 280 000 € : 50% des voiries rue du Stade et chemin des Mercureaux (reprise de la compétence par le grand Besançon pour les travaux initiés par la commune en 2018)
* Nouveaux projets pour 150 000 € : Fontaine du Croc, travaux ONF, bancs, terrain de boules, avancée de toit du vestiaire de foot, réfection du mur prolongement fontaine du village, vidéo protection vers la salle des fêtes, déconstruction de la maison Laithier, travaux complémentaires à l'église, remplacement du camion communal, rideaux de la salle associative et de la salle des fêtes.

Jean-Pierre VAGNE

Création de logements rue de la Combe Bourgogne

Au terme de plusieurs rencontres et de la présentation de plusieurs projets de création de logements conventionnés destinés à la location, Grand Besançon Habitat a reçu l'aval du conseil municipal pour engager la constitution du permis d'aménager. Le dépôt de ce permis devrait intervenir courant avril. Il est raisonnable de penser qu'à la suite des consultations d'entreprises durant l'été, les travaux sur le terrain devraient débuter en octobre.

Rappelons que le projet se situe à l'arrière des deux collectifs existants en bordure de la rue de la Combe Bourgogne. La parcelle d'une surface de 4060 m² sera cédée gratuitement à GBH, la surface non utilisée sera ensuite rétrocédée à la commune.
Le projet comprend la construction de 13 logements en 3 ensembles séparés.
La répartition entre les différentes typologies de logements (4 T2, 8 T3 et 1 T5) découle d'un compromis entre la demande en logements enregistrée par GBH (qui porte pour une grande part sur les T2) et le souhait de la commune d'accueillir des familles. Le projet prévoit également 8 garages et 14 places de stationnements.
L'ensemble sera chauffé au bois (pellets). Le local de chaufferie est dimensionné pour recevoir une 2ème chaudière permettant le raccordement ultérieur des deux collectifs actuels.
La plus grande attention a été apportée à l'insertion du bâti dans son environnement, à l'esthétique visuelle et au bien-être des futurs occupants.

Michel NOIROT

Aménagements durables

Jusqu'à présent l'embellissement du village sous entendait systématiquement l'aménagement de massifs d'annuelles, dont la mise en place et l'entretien étaient très énergivores et consommateurs en eau. Concernant l'amélioration du cadre de vie, on parle de moins en moins de fleurissement, et davantage d'aménagement durable et de valorisation du patrimoine. Le réchauffement climatique, le déclin de la biodiversité, nous poussent à raisonner différemment. Ce printemps au cœur du village trois ilots ont été repensés en raison de la difficulté à les entretenir et de leur caractère vieillissant. Un aménagement simple composé de graminées (Miscanthus, Panicum, Pennisetum,…) et d'une collection d'Hémérocalles apportera un intérêt ornemental tout au long de l'année, tant pour l'automobiliste que le piéton. Très faciles d'entretien ces massifs ne demanderont pas d'arrosage. Un paillage de Miscanthus limitera la pousse des adventices. Le prélèvement des végétaux en pépinière et la plantation ont été réalisés par des membres du Conseil Municipal, sur un sol soigneusement préparé par Dominique, en charge de l'entretien de la commune.

Denis DUQUET

Le Grand Besançon pourrait devenir Communauté urbaine au 1er juillet 2019

Les élus du Grand Besançon se sont prononcés le 28 février dernier, à l'unanimité (0 contre, 4 abstentions), en faveur du passage en Communauté urbaine à compter du 1er juillet 2019.
Il reste aux 68 communes de l'Agglomération à entériner ce vote par leurs conseils municipaux respectifs dans un délai de trois mois et à attendre l'arrêté du Préfet.
Le Grand Besançon, avec ses 200 000 habitants, n'avait pas la taille suffisante pour prétendre à la création d'une communauté urbaine, mais la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) offre une dérogation aux anciennes préfectures comme Besançon.
Qu'est-ce qu'une Communauté urbaine ?
Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et qui dispose de 6 compétences générales qui sont : l'aménagement et développement économique, social et culturel de l'espace communautaire, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du cadre de vie, la gestion des services d'intérêt collectif.
Outre des compétences élargies, cette nouvelle structure devrait donner plus de visibilité nationale à Besançon et à ses communes environnantes dans un contexte actuel de forte concurrence entre les territoires.
En presque 30 ans, le statut de « l'Agglo » aura évolué : de district urbain créé en 1993, grâce à la volonté de Robert Schwint, alors Maire de Besançon, le Grand Besançon est devenu une communauté d'agglomération à compter du 1er janvier 2001.
En ce qui concerne notre commune, la décision sera prise au prochain Conseil Municipal.

Laurence MOLIERE

Travaux chemin des Mercureaux

Du rond-point de Saint-Pierre jusqu'au pont de la 4 voies, la route était devenue quasiment impraticable en raison de nombreuses zones comportant des déformations très importantes.
De nécessaires travaux de requalification de la structure de chaussée ont été entrepris fin décembre 2018.

Sur la 1ère zone boisée en partant de Saint-Pierre, le talus a été rogné sur plus d'1 mètre d'épaisseur afin de déplacer au maximum la voirie vers le pied du talus. L'objectif de cette opération : assurer plus de stabilité et ainsi éviter un glissement du corps de chaussée vers le ravin à l'aval. L'entreprise a également disposé de gros blocs de rochers en alignement de la route (côté gauche en descendant) pour éviter que les véhicules ne roulent trop près du bord et en fragilisent l'accotement.
Lors des travaux, nous avons constaté que la structure de chaussée était largement sous-dimensionnée, d'environ 15 cm de grave et 4 cm d'enrobés. De plus, l'eau provenant du bassin versant supérieur ruisselait et fragilisait la chaussée.
Une nouvelle structure en matériaux drainants de la carrière Bonnefoy d'une épaisseur de 50 cm posée sur un géotextile assure maintenant la dispersion de l'eau de ruissellement, de nombreux éperons drainants complètent le dispositif.
Un tapis d'enrobé tout neuf vient assurer l'étanchéité de surface de cette voirie.
Des accotements en matériaux sélectionnés en 20/40 achèvent le travail de finition.
A noter que suite à la demande de la DDT du Doubs, une demande de dérogation à l'arrêt préfectoral de protection de biotope de l'écrevisse à pattes blanches et des espèces associées a dû être déposée, ce qui a engendré des coûts importants supplémentaires de l'ordre de 48 000 € pour des aménagements non prévus à l'origine du projet.
Le montant global des travaux de cette importante opération s'élève à 278 000 € HT, mais heureusement 50% de cette somme seront pris en charge par la CAGB suite aux accords mis en place lors des transferts de compétences voirie.

Michel BOURETTE

Reprise du mur à côté de la fontaine du village

Vous l'avez tous constaté, le mur adjacent à la fontaine route du Fort s'est en partie effondré au cours de l'hiver dernier. La commune a consulté des entreprises d'insertion qui ont un véritable savoir-faire dans la réfection des édifices patrimoniaux.
C'est l'entreprise API 25 qui a été retenue.
Des travaux de terrassement préalables ont été nécessaires, réalisés par l'entreprise Pointurier, pour 2 934 € HT.
Le coût total est estimé à 8 776 € HT. Une demande de subvention a été effectuée auprès de la CAGB au titre du Fonds centre de village.

Laurence MOLIERE

Remplacement des fenêtres de la salle associative

Dans la continuité des travaux récents effectués afin d'améliorer l'acoustique et l'isolation de la salle associative, la commune a décidé de remplacer les menuiseries extérieures. Plusieurs entreprises qualifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ont été contactées pour des menuiseries en bois-alu, matériel hautement isolant : afin de remplacer 8 châssis, 3 portes-fenêtres ainsi que la porte de la mairie. Les élus en charge de ce dossier ont été accompagnés par le conseiller en énergie partagée de la CAGB. Après examen des devis, c'est l'entreprise Ducrot de Pugey qui a été retenue pour un montant de travaux de 24 450 € HT. Une subvention au titre du Fonds isolation de la CAGB de 7 182 € a été accordée auxquels il convient d'ajouter les certificats d'économie d'énergie dont le montant sera connu dans les prochains jours.
Les travaux successifs d'isolation intérieure, d'acoustique et de peinture contribuent à améliorer cet équipement régulièrement utilisé par les associations et les particuliers.

Laurence MOLIERE

Pluviométrie

Les précipitations pluvieuses et neigeuses au niveau de la commune sont proches de 1 250 mm par an (1mm = 1 litre au m²). Elles sont bien réparties au cours de l'année avec des hauteurs mensuelles moyennes comprises entre 90 et 115 mm.
Il y a cependant une très grande variabilité d'un mois, d'une saison ou d'une année à l'autre. Ainsi, l'année 2016 a été la plus arrosée, bien que décembre fut pratiquement sec, le second trimestre très pluvieux et le troisième très sec (ce qui fut néfaste pour la production agricole). A contrario, 2017 a présenté un bon équilibre mensuel.
Pour ce qui est de 2018, les précipitations de janvier à mai ont été très abondantes contrairement à celles de juin à novembre qui ont été les plus basses observées (avec une sècheresse qui a joué les prolongations jusqu'en novembre). Les précipitations du premier trimestre 2019 représentent 80% de la moyenne et sont inférieures au mois de janvier 2018.

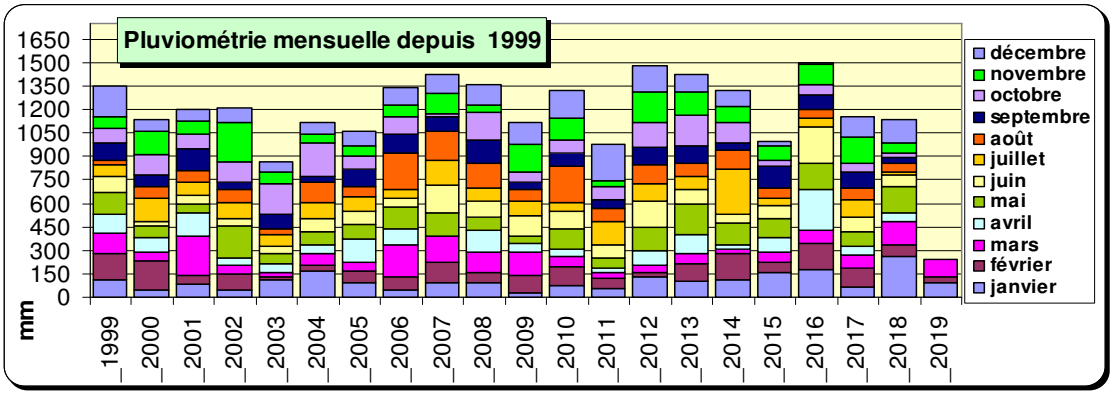

Claude GRESSET

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes

Un cambriolage a eu lieu à Fontain le 25 février et un autre le 7 mars, sans compter les cambriolages perpétrés dans les communes environnantes ces derniers mois : soyons vigilants.

La Communauté de brigades de Besançon-Tarragnoz, en charge de notre secteur nous alerte : « Pensez à protéger votre domicile et veillez à ne pas laisser traîner vos bijoux et numéraires, surtout dans les chambres et salles de bains particulièrement visées lors des vols. ». Un véhicule ou une prospection vous semblent suspect ? Signalez-le rapidement à la brigade de gendarmerie qui peut se déplacer pour contrôler la situation. Une plaque d'immatriculation et un modèle de véhicule peuvent être des indications précieuses.

Si vous devez vous absenter, pensez à prévenir vos voisins et faites relever votre courrier, car une boîte aux lettres pleine est signe de domicile vide.
Si vous devez partir une semaine ou plus, il existe l'opération tranquillité vacances : signalez votre départ en allant personnellement à la gendarmerie et pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Communauté de Brigades de Besançon-Tarragnoz : 03.81.81.32.23.

Propreté de l'espace public : soyons responsables

A Fontain comme dans toute municipalité, la loi impose de ramasser les déjections de son animal s'il lui arrive de se soulager dans un espace public. Pourtant, le constat s'impose : les déjections canines entachent l'hygiène et l'image de notre commune dans certaines zones. Les abords du groupe scolaire en particulier, mais également certains terre-pleins prévus initialement pour agrémenter les lotissements ne sont plus faits que pour les chiens ! Et quoi de plus désagréable que d'être obligé de slalomer et pour un mauvais pas de côté de découvrir nos chaussures souillées. Pour les agents qui travaillent dans les espaces verts, pour les enfants qui ne marchent pas uniquement sur les allées lorsqu'ils vont à l'école mais à qui il arrive de couper à travers l'herbe, nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'il est important de veiller au bien-être de tous.

Bris de verre, papiers et autres détritus entachent la propreté de certains lieux qui devraient pourtant être des endroits conviviaux puisqu'ils sont lieux de rassemblement : abris de bus, abords de la salle des fêtes, place de la mairie, etc… N'oublions pas que des poubelles sont là, utilisons-les ! Cela ne prend que quelques secondes alors qu'il est bien plus pénible de devoir nettoyer.
Pour rappel : Les conteneurs à verre ne sont pas destinés à recevoir d'autres types de déchets. Leurs abords ne doivent pas être jonchés de morceaux de verre.

Pour l'avenir de vos enfants, préoccupez vous en dès maintenant !

Vendredi 15 mars dernier, de nombreux lycéens et citoyens de Besançon se sont réunis afin de militer pour une cause noble qui nous concerne absolument tous, peu importe notre âge, nos passions et nos vies : l'environnement.
Ces gens se sont retrouvés sous la porte Noire et ont effectué une marche dans tout Besançon afin d'inciter la France à réagir face au problème de plus en plus urgent : le réchauffement climatique ou comment réduire son impact.

Cette action a été lancée il y a quelques mois par une jeune suédoise de 16 ans : Greta Thunberg et se déroule actuellement partout en Europe.

Notre planète Terre traverse sa plus grosse crise environnementale depuis sa création, dépassant celle survenue il y a 250 millions d'années, qui avait engendré la disparition de nombreuses espèces, dont les dinosaures.

Pour apporter notre soutien à cette cause d'envergure mondiale, il n'est pas nécessaire d'organiser une manifestation ou de retourner vivre dans des grottes à la manière des hommes préhistoriques, il suffit simplement d'appliquer de petits gestes simples mais qui changent la vie.

On peut adopter un mode de consommation sain en choisissant des produits « en vrac », c'est à dire sans emballage. Rappelons que 40% de la production de plastique revient aux emballages qui finiront dans nos océans.
Pour consommer moins de carburant et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre, privilégiez les transports en commun ou le covoiturage. Lorsque cela est possible, utilisez tout simplement votre vélo.
Les produits de saison et locaux sont préférables à une alimentation plus industrialisée car ils sont produits plus près de chez vous et bénéfiques pour la planète car plus écologiques (moins de transports par bateaux /avions). Ces produits permettent donc une réduction de la pollution, de l'utilisation des pesticides et des OGM.
Il existe des applications ou sites qui vous offrent la possibilité d'apporter votre contribution en faisant une simple recherche sur Internet. Il s'agit d'extensions du moteur de recherche Google. Un site permet par exemple, au bout de 20 recherches faites, de planter des arbres et cette démarche participe ainsi à la réduction des émissions de CO_2.

De plus en plus de personnes se sentent concernées, et à travers des collectifs, commencent à mener des actions.

Clara MILLIET et Eva GRAZIOSI

Pourquoi faut il écraser les bouteilles de plastique vides avant de les jeter dans le bac jaune?

Lorsque les bouteilles ont été jetées sans être écrasées dans le bac jaune et qu'elles se retrouvent sur le tapis au centre de tri des déchets de Besançon, elles roulent et ne sont pas détectées par le trieur optique. Ces bouteilles ne seront donc pas recyclées… Alors écrasez-les !!!

Brûlage à l'air libre des déchets verts : c'est interdit toute l'année ! Pourquoi ?

Cette interdiction est rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011. Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand elles sont associées à d'autres déchets comme les plastiques ou des bois traités. La législation mise en place résulte des effets nocifs de ces brulis. En effet, les particules émises lors de la combustion détérioreront la qualité de l'air en nuisant à la santé et contribuent au réchauffement climatique par l'effet de serre.

Comment détruire les déchets verts ?
Le compostage, le broyage ou paillage ainsi que la déchetterie sont des solutions pour l'élimination de vos déchets.

Attention, en cas de non respect du Règlement Sanitaire Départemental, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier.

Claude GRESSET

Vœux du Maire à Fontain

La cérémonie des vœux 2019 revêtait cette année un caractère exceptionnel. En effet, ce moment de grande émotion consacrait le tout nouveau rapprochement d'Arguel et de Fontain dont les élus étaient réunis pour la première fois sur la même estrade pour célébrer la nouvelle année.
Martine Doney récemment élue Maire de la commune nouvelle de Fontain par le nouveau conseil municipal a rappelé tout ce qui nous rassemble depuis si longtemps et a permis que cette fusion se réalise dans un état d'esprit très satisfaisant. André Avis ancien Maire d'Arguel s'est félicité ensuite avec beaucoup d'enthousiasme d'avoir favorisé cet accord qui renforcera notre territoire.
La soirée a pris fin autour du buffet préparé avec l'appui de Marie-Paule Martin qui a toujours a cœur de valoriser la production des artisans et commerçants locaux dont le savoir-faire a été une fois de plus très apprécié.

Alain GENTINE

Vœux du Maire à Arguel

Intime et conviviale comme à son habitude, la cérémonie des vœux à Arguel était malgré tout particulière en ce début d'année 2019 : c'est avec un peu d'émotion, que les habitants, comme toujours venus nombreux à ce rendez-vous, ont pu assister au dernier discours d'André Avis en tant que Maire de la commune d'Arguel.

Des élus de Fontain et Mme le Maire Martine Doney étaient présents aux côtés de l'équipe municipale d'Arguel pour partager avec tous le verre de l'amitié.

Céline MARY

Flambée des sapins à Arguel

Le 12 janvier 2019, les habitants d'Arguel rejoints par des élus de Fontain se sont rassemblés pour leur traditionnelle flambée des sapins. Les arbres de Noël, bien que fatigués, ont réussi leur dernier coup d'éclat ! Le feu a illuminé et réchauffé la quarantaine de personnes venues pour l'occasion, avant que la fête ne se poursuive dans le préfabriqué autour d'un vin chaud et autres douceurs.

Céline MARY

Repas des anciens à Fontain

Comme chaque année, le repas qu'offre la municipalité aux anciens de notre village a rencontré un vif succès.
Ce samedi 19 janvier, 90 convives étaient accueillis et servis par les conseillers municipaux, lesquels ont bien voulu se rendre disponibles ce jour-là.
Le repas a été préparé par le traiteur Prescillia de Baume-les-Dames, avec les fromages de la fruitière de Fontain et les vins choisis par nos négociants, M. Chouffot et M. Mourot.
Les deux aînés présents, Anne-Marie Laithier et Maurice Toitot, félicités par Mme le Maire, ont reçu une boîte de chocolats et une bonne bouteille. Le rendez-vous est donné l'année prochaine.

Alain GENTINE

Repas des anciens d'Arguel - Pugey

Les Anciens d'Arguel et de Pugey se sont réunis à la salle du temps libre, à Pugey, le samedi 19 janvier. Le repas, préparé par le Champ Fleuri, a été servi aux 90 convives par les élus des deux communes. L'ambiance était à la fête et au plaisir de se retrouver. Une rose fut offerte à chacune des invitées à la fin de cette réception appréciée.

Céline MARY

Notre commune se visite

Organisée par l'Office de tourisme et des Congrès de Besançon, le samedi 16 février, la visite guidée du Fort de Fontain a connu un véritable succès.
Un groupe d'une trentaine de personnes (Fontainois, habitants du Grand Besançon, Parisiens) a découvert l'ouvrage fortifié et profité de près de 2h30 d'explications passionnantes.
Merci à Roland Bois, ancien officier du Génie, spécialiste des fortifications qui a conduit cette visite, et à Marie-Anne et André Spony pour leur accueil.

La première visite guidée d'Arguel pour cette saison touristique a eu lieu le lundi 18 février, une seconde a suivi le 26 mars. Du lavoir, en passant par la Chapelle et les ruines du château, Frédérique Coobar, chargée de mission culture et tourisme à l'Office du Tourisme et des Congrès de Besançon, a conté aux groupes de visiteurs l'histoire du village et de sa Seigneurerie mais aussi ses légendes. Une promenade ensoleillée dans Arguel et sur ses hauteurs, pour ne pas manquer d'admirer de magnifiques points de vue.
Prochaines visites guidées d'Arguel : lundi 15 avril 2019 et vendredi 31 mai 2019 (à 14h30, sur réservation auprès de l'Office du Tourisme. Tarif 5 euros).

Céline MARY

Un affouage fédérateur

Lors d'une fête de quartier, M. Jean-Paul Dillschneider, alors Maire de la commune, avait déclaré : « c'est ce genre de manifestation qui évitera à Fontain de devenir un village-dortoir ».

Et c'est bien dans cette optique que les affouagistes s'étaient retrouvés en fin d'après-midi au Canton Pinard autour d'une collation commune ce jeudi 28 février 2019. Dans le lot de bois à proximité de la ferme de Gilles Duquet, des saucisses et du lard, tout juste sortis du feu, avaient été accompagnés de quelques vins rouges tandis qu'Anne-Marie, Nadine et Sylvie avaient talentueusement su apporter la note sucrée qui allait précéder le digestif que proposait généreusement Claude. De fait, la bonne humeur était de mise.

Il fallait cependant faire un constat : tout distinguait celles et ceux présents. Pas de tronc commun à leur trouver : des agriculteurs et des fonctionnaires, des actifs et des retraités, des hommes et des femmes, des gens d'âges différents, avec certainement pour chacun d'eux une hétérogénéité des motivations à être là et des feuilles de route ou de vie bien distinctes. Et pourtant, de toute évidence, un plaisir collégialement partagé à être ensemble, à ce moment-là, à parler de tout et de rien, légèrement ou sérieusement, se devinait sur les visages et dans les conversations.

De ce court récit d'un moment de convivialité, il y a à conclure sans risque que c'est effectivement à travers ce genre de manifestation qu'il faut chercher les racines d'une communauté villageoise durable et refusant définitivement toute idée de vivre anonymement dans un village-dortoir.

Alain DELCEY

Associations

L'association Fontain Temps Libre

Atelier informatique

Galette des Rois offerte par André et Hélène ROY

Anniversaires

Atelier informatique

L'évolution numérique conduit l'administration à se moderniser…

Désormais, plus besoin de se déplacer dans les services publics : préfecture, centre des impôts, sécurité sociale, caisse de retraite et autres administrations ou collectivités pour effectuer vos démarches administratives.

Si vous avez un ordinateur, une tablette numérique et un accès internet, vous pouvez en quelques clics vous connecter aux différents sites pour vous renseigner ou effectuer vos démarches (carte grise, extrait d'acte de naissance, retraite, carte vitale...).

Pour découvrir ces nouveaux services en ligne, vous initier, vous exercer ou vous accompagner dans vos démarches, les animateurs de l'atelier informatique Norbert Chaillet, Jean-Pierre Diottin et Michel Faivre vous proposent des séances gratuites les lundis de 10h00 à 11h30 et jeudis de 8h30 à 10h00 sur réservation uniquement.

Renseignements : 03.81.57.27-92.

Notre objectif : réduire l'exclusion numérique pour les personnes qui ont des difficultés sur internet. **En aucun cas, nous ferons les démarches à votre place** mais nous pourrons vous apporter un soutien personnalisé sur demande en cas de difficultés à l'utilisation de ces sites administratifs.

La vie de l'association…

Selon la tradition, nous avons fêté le 13 décembre 2018 les 80 ans de Charles Côte, Denise Hyenne, Régine et Robert Agazzi.

Comme tous les ans, à l'occasion de l'Epiphanie, le 10 janvier 2019, nous avons dégusté l'excellente galette des rois confectionnée et offerte par André et Hélène Roy.

Michel FAIVRE

Le programme de l'ALF

Théâtre :
La troupe du Caméléon présentera **le 18 mai à la salle des fêtes de Fontain à 20h30** : « La Devise » d'après un texte de F. Begaudeau. A propos de notre devise «Liberté, Egalité, Fraternité». Attaque drôle, savoureuse et incisive des lieux communs de la rhétorique politique. En se rappelant qu'en démocratie, c'est par la dispute que le sens se construit !

Marche de printemps :
Notre marche de printemps se déroulera **le 2 juin.** Marche familiale d'environ 12 km, dans la région, avec un peu de dénivelé. Le lieu exact restera à définir.
Vérifiez vos boîtes aux lettres, l'information arrivera traditionnellement par ce biais.

Marc GIRARDOT

Festivités du FRAP

Après le succès remporté par la fondue géante du 9 février et l'après-midi carnaval du 9 mars, le FRAP vous communique ses prochaines dates d'animations festives :
* la 2ème rando-trail des Crêtes aura lieu le 23 juin. Départs échelonnés à partir de 9h à la salle du temps libre de Pugey avec 3 parcours 5, 10 et 18 km.
* un apéro-concert en octobre 2019.
L'assemblée générale du FRAP se tiendra le vendredi 30 août et la matinée d'inscriptions aux activités pour l'année 2019/2020 est prévue le 7 septembre 2019.

David FORNO

A l'école...

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2019

Les inscriptions se font en deux temps :

A la mairie du domicile de l'enfant (aux heures d'ouverture du secrétariat) avec les documents suivants (originaux et copies) :
- livret de famille, carte d'identité de la personne venant procéder à l'inscription, justificatif de domicile, carnet de santé (photocopies des pages de vaccins), 2 photos d'identité (uniquement pour les enfants de maternelle).
- **Si** l'enfant est déjà scolarisé dans une autre école : le certificat de radiation.
- **Si** les parents sont séparés, le jugement qui précise quel parent a la responsabilité parentale et la garde de l'enfant.

A l'école :
Mardi 30 avril de 8h45 à 12h00 ou vendredi 10 mai de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Documents à fournir : certificat d'inscription remis par la mairie, tous les documents cités ci-dessus, fiche de renseignements (remise par la mairie) complétée.
La présence des enfants lors de l'inscription à l'école est souhaitable.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Julie Pernet (la Directrice de l'école) au 03-81-57-25-97.
Mail : ecole.fontain@ac-besancon.fr

Carnaval à la maternelle

Mardi matin 5 mars, les trois classes de maternelle ont fêté carnaval. Tout d'abord, les enfants ont défilé dans les différentes classes du primaire. Ensuite, ils se sont rendus au gymnase pour danser et présenter leurs déguisements. Puis un généreux goûter préparé par les parents les attendait dans le hall de la maternelle. Après une petite récréation, les élèves ont défilé dans le lotissement de la Combe Bourgogne. Les élèves et les enseignantes étaient ravis de cette matinée festive.

Les enseignantes

L'activité LEARN'O à Fontain

L'activité LEARN'O (Ludique-Educative-Autonome-Réfléchie-Numérique-Orientée) racontée par les CP :
L'activité sportive que nous avons faite avec Thibault s'appelle LEARN'O. Il nous a bien expliqué le but du jeu et les règles.
Les maîtresses nous ont donné des puces/doigts électroniques pour bipper les balises. Il a fallu également choisir une carte (avec des monstres, ou avec un M. Patate, des animaux, des avions, des chemins, des silhouettes…). Elles ont servi à chercher à quelles balises on devait aller, à se repérer.
On a pris tous des cartes et on est allé jouer.
Il y avait aussi des plans. Par exemple : le plan derrière M. Patate à reconstituer. On est donc allé se repérer sur un plan affiché.
Dès qu'on avait trouvé à quelle balise il fallait aller, on allait bipper et on allait valider aux ordinateurs quand on avait fini une carte.
Quand ça s'affichait en vert sur l'écran, c'était juste. On pouvait donc prendre une autre carte à faire. Quand c'était rouge, on cherchait nos erreurs avec les adultes et on pouvait se corriger, chercher la balise qui nous manquait ou refaire la carte en remettant notre puce à zéro.
Un jour, on a scotché une carte dans le dos de notre partenaire et notre rôle était de le guider.
On a fait travailler notre mémoire. Par exemple, lorsque les cartes étaient collées au mur, il fallait se rappeler des indices pour trouver le métier des animaux… Si c'était trop difficile, on pouvait faire à deux.
On a fait aussi des jeux par équipes. Il fallait réussir le plus de cartes possible.
On a joué, on s'est repéré, on a cherché, on a couru…En fait, on a fait du sport en s'amusant, en se repérant.
C était à la fois fatiguant et super !

Les CP de la classe d'Angélique LAMY

Après-midi jeux à l'école

Jeudi après-midi 14 février, nous avons fait un après-midi jeux. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 nous ont expliqué les règles des jeux. Nous avons joué à des jeux de société : les petits chevaux, les barbouilleurs, le dobble, le mistigri, clac clac, les bonbons, le jeu des arbres…
Après la récréation, les grands nous ont lu des livres.

Les élèves de MS-GS

Allez on monte dans le bus pour l'école !

Rachel, accompagne les enfants d'Arguel et de Pugey

Marie-France, accompagne les enfants de Pugey et d'Arguel

Maud et Eric, accompagnent les enfants de La Vèze et de la Forêt de Fontain

S'il revient aux services du Grand Besançon d'assurer l'organisation et la mise en place des lignes de ramassage scolaire, l'emploi des accompagnateurs est quant à lui assumé par le SIFALP.
La présence de ces adultes à bord des bus est importante et appréciée par les familles : ce sont eux qui aident les plus jeunes à monter et à s'installer, eux qui s'assurent que les ceintures de sécurité sont bien bouclées avant que les bus ne démarrent, eux qui connaissent les personnes à qui confier les enfants à la descente. En cas de situation perturbée entraînant un retard important, les accompagnateurs avisent l'astreinte Ginko et les communes, qui peuvent prendre des mesures pour adapter le temps d'attente si besoin.

Pour rappel : il est important d'arriver **5 minutes avant l'horaire de départ** pour éviter au chauffeur d'attendre et d'être en retard pour ses trajets suivants.
A noter : Dans le cadre du schéma d'accessibilité du réseau Ginko, l'arrêt « Arguel - Centre Village » va être prochainement réaménagé et mis aux normes pour être empruntable par les personnes à mobilité .

Céline MARY

Aux francas de Fontain : tout roule !!!

Que dire si ce n'est que tout va bien. Tout le monde a pris ses marques depuis la rentrée de septembre, et nous sommes tous désormais bien installés. Il s'est passé tellement de choses depuis notre dernier article. Nous avons organisé une collecte alimentaire au profit des restos du cœur qui a été un grand succès et les enfants se sont sentis très investis. Merci aux familles pour leur participation, et aux enfants pour leur investissement.
Nous avons organisé notre premier repas de Noël, dans nos nouveaux locaux. Un bon moment, plein de souvenirs tant pour les enfants que les animateurs. Merci aux élus d'avoir été présents avec nous !! Nous avons également mis en place le repas de Carnaval, où tout le monde a joué le jeu de se déguiser.
Malgré la fin des TAP, cela n'empêche pas vos enfants de faire des activités tous les jours avec les animateurs. Sur le temps du midi, chaque jour, chaque animateur a à sa disposition une salle (gymnase, salle de jeux, salle de motricité….) pour proposer des jeux et activités manuelles en tout genre. Les enfants se répartissent sur les activités qu'ils souhaitent faire. Bien entendu, nous sommes à l'écoute de vos enfants, nous proposons également du jeu libre, très important pour eux.
Sur le soir, nous débutons par le goûter, très attendu par les enfants !!! Et nous continuons avec les diverses activités proposées par les animateurs.

Et les mercredis alors !!!

Nous continuons d'ouvrir à la journée le mercredi, inscription également possible à la demi-journée avec ou sans repas. On continue à prendre le temps et à se faire plaisir !
Chaque matin, les 3 animateurs présents proposent 3 activités au choix, selon les envies des enfants. Les après-midis, après le temps calme et la sieste des tout-petits, nous proposons du sport, des grands jeux, et des sorties.
Au programme : Carnaval, crêpes party, crumble banane-chocolat, bricolage, sorties à la Fabrika Sciences, au cinéma, au musée… Nous faisons également venir des intervenants. Par exemple, stage avec une céramiste, intervenant pour l'escrime...

Et les vacances !! Parlons en !!!

Visite du Musée du jouet

En février : « A la conquête de l'espace, rencontre du troisième type » du 18 au 22 février 2019.
Nous avons accueilli 48 enfants, durant notre semaine de vacances. Les enfants sont partis à la découverte des étoiles, de la galaxie et du système solaire et même des petits hommes verts. Nous avons eu l'occasion de créer des casques de cosmonautes, des constellations, des livres pédagogiques sur le système solaire… Niveau équipe, Maud, Maja, Christine, Noé et Pauline se sont transformés, en cosmonautes rattachés à la NASA ou à l'Agence Spatiale Européenne. Sortie également au musée du jouet à Moirans-en-Montagne, histoire de comprendre d'où viennent les gardiens de la galaxie !!
En avril : « Les mille et une vies dans la nuit » du 15 au 19 avril 2019.
Prochaine période : découverte de tout ce qui se passe la nuit, pendant que nous dormons !! Découverte des animaux nocturnes, de la construction des rêves et des cauchemars, mais aussi des légendes qui entourent la nuit (les fantômes, la pleine lune et les loups…). Encore un programme bien chargé.
Nouveauté cette année : nous organisons un mini-camp de 3 jours sur le thème d'Harry Potter ! 3 jours à Amancey Poudlard, où les apprentis sorciers vont apprendre diverses potions magiques ! Mini-camp organisé du 17 au 19 avril. Magicalement vôtre !

Vacances d'été

Le centre de loisirs de Fontain sera ouvert du lundi 8 au vendredi 26 juillet et du lundi 26 août au vendredi 31 août 2019.
Au programme : de l'aventure, des grands jeux, des danses, des sourires, des rires, de la musique, des fêtes, des mini-camps, la fête quoi !!
Pour plus de renseignements : Pauline DUVAL (Directrice des Francas Fontain) : 03-81-57-25-44
Mail : francas.fontain@wanadoo.fr

Pauline DUVAL

Directeur de la Publication : Martine DONEY
Impression : Simongraphic
Photos : droits réservés